

Liste des Délibérations de la séance du
Conseil municipal du 24 Mars 2025 à 19h00

- Délibération n°1 – Vote du BUDGET PRIMITIF 2025 Commune – Approuvée.
- Délibération n°2 – Vote du BUDGET PRIMITIF 2025 Multiservices – Approuvée.
- Délibération n°3 – Vote du BUDGET PRIMITIF 2025 Lotissement Bois de chêne – Approuvée.
- Délibération n°4 – Vote des Taux des Taxes Directes Locales 2025 – Approuvée.
- Délibération n°5 – Mise à disposition des locaux professionnels – Approuvée.
- Délibération n°6 – Adhésion au CAUE du LOT – Approuvée.
- Délibération n°7 – Attribution d'une aide financière au Musée de la Résistance – Approuvée.

PROCES VERBAL
SCEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2025 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur le Maire LAVAU, Maire.

Présents : Christelle MAZEYRIE. Morgan BABOULENE. Karine DELORD-BONNETAT. Rémi DEBAYE. Charlotte BERTIN. Jean CORREIA. Jean-Pierre CARDOSO. Nicolas FERNANDEZ.

Absents : Néant.

Procurations : Cindy MANSO à Pascal LAVAU. Karine DE LA CONCEPTION à Rémi DEBAYE. Damien COLLIER à Nicolas FERNANDEZ. Valérie RICARD à Christelle MAZEYRIE.

Secrétaire de séance : Rémi DEBAYE.

A- Ordre du jour :

1- Vote du BUDGET PRIMITIF 2025 Commune :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2025 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 843 160.00 €
RECETTES : 843 160.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 563 339.58 €
RECETTES : 563 339.58 €

VOTE : POUR 13

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

2- Vote du BUDGET PRIMITIF 2025 Multiservices :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif du Multiservices pour l'exercice 2025 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 32 497,27 €
RECETTES : 32 497,27 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 36 015,81 €
RECETTES : 36 015,81 €

VOTE : POUR 13

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

3- Vote du BUDGET PRIMITIF 2025 Lotissement Bois de chêne :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif du Lotissement Bois de chêne pour l'exercice 2025 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 45 005,83 €
RECETTES : 45 005,83 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 117 227,96 €
RECETTES : 117 227,96 €

VOTE : POUR 13

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

4- Vote des Taux des Taxes Directes Locales 2025 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

La suppression définitive de la taxe d'habitation sur la résidence principale (article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances) a été réalisée par étapes, sur une période allant de 2020 à 2023.

A compter de 2023, cette taxe est renommée « Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS) et la commune retrouve la possibilité de changer les taux de la TH sur les résidences secondaires et logements vacants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition à appliquer à la Taxe Foncière Bâti, à la Taxe Foncière Non Bâti et à la Taxe d'Habitation (THRS) pour l'année 2025 :

- Décide de voter les taux suivants portés au cadre I de l'état 1259 intitulé « état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 » à savoir :

	Taux votés	Bases d'imposition Prévisionnelles 2025	Produit des taxes directes attendu pour 2025
FONCIER BATI	48.80 %	641 800	313 198.40 €
FONCIER NON BATI	203.00 %	19 200	38 976.00 €
HABITATION (THRS)	12.65 %	58 500	7 400,25 €

Produit fiscal attendu : 359 574,65 €

En prenant compte la contribution négative du coefficient correcteur le montant total prévisionnel est porté à :

$$359 574,65 - 13 878 = 345 696,65 €$$

VOTE : POUR 13

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

5- Mise à disposition des locaux professionnels :

M. le Maire explique que la Maison médicale et le Centre de soins permettent de mettre à disposition des locaux avec des surfaces différentes auprès des professionnels de santé.

Afin de pouvoir réserver un local pour un professionnel intéressé, il propose de signer des conventions de mise à disposition par anticipation, c'est à dire avant l'arrivée du professionnel.

Cette procédure permettra à la Commune de Trespoux-Rassiels de réserver les locaux pour des spécialités médicales non présentes dans ces structures. Cela permettra ainsi d'accueillir des jeunes praticiens en fin de formation ou d'autres en cours de déménagement dont la spécialité complète l'offre existante et il sera alors proposé une convention de location à un tarif égal à 5% du loyer réel du local loué pour une période maximale de 6 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la réservation d'un local professionnel pour une durée de 6 mois maximum et dans les conditions précitées et il autorise le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

VOTE : POUR 13
FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

6- Adhésion au CAUE du LOT :

Monsieur le Maire propose l'adhésion au CAUE du LOT.

Institué par la **loi sur l'architecture du 03 janvier 1977**, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est un organisme public indépendant de conseil « **à la disposition des collectivités** qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement » afin d'en « promouvoir la qualité avec le souci permanent d'adaptation aux particularités locales. Les interventions du CAUE sont gratuites ».

Depuis 2011, l'Assemblée générale du CAUE a ouvert l'adhésion aux communes et aux EPCI, sans que cela remette en cause le principe de gratuité inscrit dans la loi de 1977 et les conditions d'intervention du CAUE. A ce jour, un tiers environ des communes et intercommunalités du Lot ont répondu favorablement à cet appel.

M. le Maire précise que cet organisme a été plusieurs fois sollicité par la commune et propose de renouveler l'adhésion pour un montant de 150 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer au CAUE du LOT et il donne son accord pour que le maire engage toutes les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

VOTE : POUR 13
FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

7- Attribution d'une aide financière au Musée de la Résistance :

L'Association du **Musée de la Résistance, de la Déportation et de la Libération du Lot** nous sollicite une subvention afin de leur apporter un soutien financier qui leur permettra de poursuivre leur travail d'enrichissement des collections, pour que demain la jeunesse puisse tisser mieux encore les liens passé/présent, pour qu'aujourd'hui nous puissions aider les consciences citoyennes à s'approprier le sens des sacrifices consentis par les 420 lotois morts au combat, les 319 lotois en déportation, les 165 civils innocents lâchement abattus et les 41 victimes inconnues.

Le Maire de la Commune propose au Conseil Municipal de contribuer en attribuant une aide financière d'un montant de 50 € à l'Association du Musée de la Résistance, de la Déportation et de la Libération du Lot.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 50 € à l'Association du Musée de la Résistance, de la Déportation et de la Libération du Lot et autorise Monsieur le Maire à procéder au paiement de cette subvention.

Cette somme sera inscrite au budget 2025 de la commune de Trespoux-Rassiels.

VOTE : POUR 13

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

B- Informations :

Pascal LAVAUUR indique au conseil que les invitations concernant l'inauguration du Pumptrack prévue le Samedi 17 Mai à 17h00 ont commencé à être envoyées. Une réunion aura lieu pour organiser ce moment de présentation. Charlotte BERTIN demande si une démonstration sur les pistes du Pumptrack est prévue. Pascal LAVAUUR lui répond que M. DELMAS Frédéric n'a pas jugé bon de mettre en place une activité avec les jeunes ce jour-là donc l'idée sera de solliciter le Club Cahors Cyclisme s'il souhaite être présent.

Nicolas FERNANDEZ a émis le souhait par mail de discuter lors du conseil municipal de la prévention incendie sur le territoire de la commune. Les élagages et entretiens de chemins ont créé des entassements de bois secs en bordure des chemins, qui sont des réserves de combustibles. Les règles et bonnes pratiques de prévention des incendies recommandent « d'éliminer les résidus de coupe » dont les branchages. Il demande donc comment cela peut être mis en place ? La commune n'a actuellement pas les moyens humains et matériels d'assurer cette mission. Une réflexion sera donc menée à ce sujet.

Au niveau des travaux en cours, Pascal LAVAUUR informe le conseil de l'avancée du chantier d'aménagement du Bourg de Trespoux et indique, à l'écran sur la carte de Géoportail, les aménagements futurs (passage piétons vers l'église, parterres de fleurs, emplacements véhicules...). La porte de l'église a besoin d'un rafraîchissement et les plantations situées devant la Mairie ont été remises en état avec l'aide de Damien COLLIER.

Au sujet de la Voie verte phase 2 : Pascal LAVAUUR informe le conseil que l'acte avec M. JANICOT a été signé, qu'il est en contact avec la FDEL/TE46 au sujet du déplacement ou enlèvement des poteaux et poste de transformation qui se situent sur une portion de la Voie verte et qu'une rencontre est prévue prochainement avec M. LAGIERE Christian, Chef du service Développement local et Aides aux collectivités locales du Département du LOT, pour le dossier de demande du FAST.

Morgan BABOULENE expose les différentes manifestations qui vont avoir lieu sur la commune cette année et elles sont nombreuses (Vide greniers, carnaval, concours de pétanque, Petit roc, Bib en jeux, concours de puzzles, fête du Bournaguet, Bol d'air, marchés gourmands, Lot of saveurs, Popita events et bien d'autres). Une réunion sera prévue pour la communication de tous ces évènements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Pascal LAVAUUR



Le Secrétaire de séance,
Rémi DEBAYE

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Rémi DEBAYE', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract.